



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 65495

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question du chômage. À partir du 1er octobre 2014, le nouveau mécanisme des droits rechargeables entre en vigueur. Ce dispositif va permettre aux allocataires de l'assurance chômage d'accumuler des droits chaque fois qu'ils retravaillent, sans perdre ceux déjà acquis. Il souhaiterait donc savoir comment ce nouveau dispositif sera financé, combien de personnes seront impactées par ce dispositif et en connaître le coût global.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65495

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8379

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)